

# « J'ai voulu être odieux jusqu'au bout, la salir »

**Assises.** Un quinquagénaire est jugé pour le viol de sa compagne à Montpellier.

**D**e l'acte consenti à l'acte subi, la frontière est parfois ténue. Entre faits avérés, parfois ornements. Cet axe, c'est celui choisi par ce quinquagénaire. Jugé depuis hier et jusqu'à ce soir devant les assises de l'Hérault. Accusé d'avoir violé son ex-compagne dans l'après-midi du 15 janvier 2015, dans le huis clos d'une habitation de la rue de l'Aiglon, à Montpellier.

Un postulat également défendu par Me Mousset, son conseil. Lequel entend bien revenir sur ce qu'il considère comme des manquements ou des omissions collationnés au fil de l'instruction.

Mais hier, c'est principalement autour des faits - livrés par l'accusé et sa victime - que se sont articulés les débats.

« J'ai toujours reconnu. Mais je suis pas d'accord sur le viol », assène le quinquagénaire depuis le box. Qui évoque une relation acceptée le jour du crime supposé. Une journée où il était venu récupérer ses affaires chez la victime présumée. Et marquée du sceau de la violence. Soit un florilège d'insultes, de dégradations. Cela entrecoupé de gifles à la force variable. Bref, un environnement peu propice à la câlinerie ou aux mignardises charnelles.

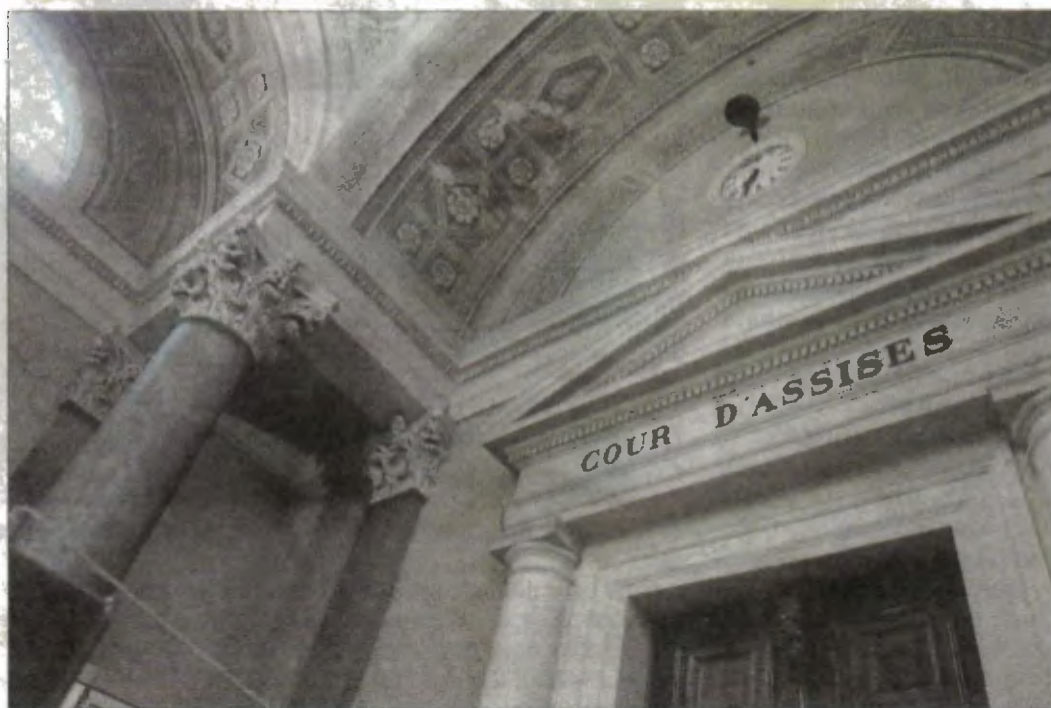
« Je lui ai enlevé son pantalon, elle m'a enlevé le mien... », relate l'accusé

« Et après ? Qu'est-ce qui se passe ? », aiguillonne la présidente Haye.

« Je donne tous les détails ? »

« Ben oui Monsieur, on est là pour ça ! »

Puis : « Vous ne l'avez pas menacée ? »



■ Les débats se poursuivent aujourd'hui, le verdict est attendu ce soir.

« Ah si, au début ! Oui, oui ! Je vais te crever les yeux, t'arracher la tête... »

« C'est ça venir avec un esprit pacifique ? »

« Non mais c'est rien ça ! Ça a duré trois secondes ! »

Où l'on mesure alors la discordance.

**« Ça ne me gêne pas parce que je ne l'ai pas fait »**

Il y a aussi cette phrase que l'accusé aurait lâchée aux enquêteurs : « Si on ne peut plus décemment lever la main sur quelqu'un qu'on aime ! »

« Très franchement, on ne sait pas trop quoi comprendre », lâche la magistrate.

Vient ensuite cet aveu de l'accusé : « J'ai voulu être odieux jusqu'au bout, la salir... » Mais foin d'un prétendu sévice !

« C'est déjà une forme de viol

ça ? Est-ce que ce n'est pas grave », interroge Me Pechevis depuis le banc de la partie civile.

« Ça ne me gêne pas parce que je sais que je ne l'ai pas fait. »

Choses certaines en revanche : ces scènes de violence subies en amont par la victime. En ménage depuis mars 2013, la victime va alors vivre plusieurs épisodes tumultueux. Jusqu'à décider de rompre. Las. « Je lui ai demandé de partir, il n'a jamais voulu. J'ai voulu le faire, il m'en a empêché. »

Et ce, alors que celle-ci aurait donné un ultimatum de trois mois à son compagnon. Tout en continuant à avoir des relations intimes de manière épisodiques avec ce dernier. « Je ne lui ai jamais laissé trois mois ! », infirme la victime.

« Mais pourquoi le garder

chez vous ? Pourquoi, dans ce contexte, continuer à avoir des relations ? », s'enquiert la présidente.

« Il y en a eu cinq, six fois pas plus. Il redevenait tellement tendre dans ces moments-là... Mais pour moi, c'était clair dans ma tête. » Un axiome apparemment pas partagé par l'intéressé.

Qui, le jour des faits, aurait également lâché à celle-ci un : « Y a pas de raison, je vais te finir ! », sans équivoque.

Bref, « une volonté de salir », narre la quadragénaire. Dont l'entourage n'a peut-être jamais perçu aucun signal d'alerte, faute d'avoir déclenché quelque balise. « C'est clair que j'étais sous emprise. J'avais peur de lui. »